



58^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 10 de l'ordre du jour

Dialogue interactif sur le compte rendu oral du Haut-Commissaire sur l'Ukraine

Genève, le 28 mars 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Haut-Commissaire.

Depuis février 2022, l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine a un impact dévastateur sur la population, comme en témoigne la documentation fiable de violations flagrantes du droit international.

Toutefois, cette crise ne date pas de 2022 : elle trouve son origine dans l'annexion de la Crimée il y a onze ans et la perte de contrôle de certaines parties du Donbass. Divers rapports font aujourd'hui état d'abus et violations graves et systématiques dans les territoires occupés par la Russie : arrestations et détentions arbitraires, torture et mauvais traitements, déportations et disparitions forcées. Certaines d'entre elles peuvent être qualifiées de crimes contre l'humanité.

S'agissant des graves violations des droits des enfants, nous exhortons la Russie à mettre fin aux politiques discriminatoires telles que l'octroi forcé de la citoyenneté russe

et la militarisation de l'éducation, et à rapatrier immédiatement les enfants transférés et déportés, en conformité avec le droit international. La Suisse demeure profondément préoccupée par le caractère systématique et généralisé de ces pratiques et les condamne fermement.

La cessation de la violence et le respect du droit international, y compris de la Charte des Nations Unies, sont la base pour une paix globale, juste et durable en Ukraine.

Monsieur le Haut-Commissaire, comment assurer la reddition des comptes pour toutes les victimes, y compris pour les actes commis avant 2022 ?

Je vous remercie.